

Compte-rendu de la réunion d'information du 5 février 2026

Avenir de la DGCCRF, un cap, mais pas de visibilité !

Ce jeudi 5 février, les organisations syndicales étaient invitées à participer à une réunion d'information concernant le projet d'organisation du réseau territorial de la DGCCRF dans le cadre du chantier « État efficace » initié par le Premier Ministre.

Préalablement à cette réunion, le 30 janvier 2026, **Solidaires CCRF & SCL** avait adressé à la Directrice Générale un message pour demander des documents préparatoires.

Madame la Directrice Générale,

Dans votre message du 9 janvier 2026, vous avez annoncé une refonte du réseau de la DGCCRF en évoquant notamment « *identifier les pistes de réorganisation au regard des recommandations existantes* ».

Pour travailler sur des recommandations existantes, encore faut-il en disposer. Afin de pouvoir préparer normalement la réunion du 5 février prochain, nous vous demandons de nouveau la communication sans délai, du rapport de l'IGF sur la mission de vérification du réseau déconcentré de la DGCCRF.

Solidaires CCRF & SCL demande s'il y aura une transmission des documents de travail avant la réunion du 5 février ? Si oui, nous les voulons dans des délais permettant de les analyser, donc dès à présent.

Nous avons également des interrogations sur la méthodologie :

- Y a-t-il eu une consultation ou une contribution sur ce sujet des Directeurs de DDI, des chefs pôle C, des cadres CCRF ? Dans l'affirmative, nous demandons la communication des éléments et propositions d'orientation qu'ils vous ont transmis.
- Lors de la réunion du 27 janvier 2026, Mme MONKACHI a déclaré « *La DGCCRF doit définir ses lignes rouges par rapport au Ministère de l'Intérieur* ». Ces lignes rouges sont-elles définies à ce stade ? Sinon, quand le seront-elles ? Nous demandons également la communication des éléments sur ce point.
- Il nous a été dit que le courrier du 1^{er} ministre du 2 janvier 2026 comportait uniquement une phrase sibylline concernant la CCRF évoquant une « réorganisation du réseau CCRF territorial ». Au-delà de la ligne portant sur la réorganisation du réseau CCRF, la lettre du Premier Ministre comporte certainement des éléments sur la méthode de travail qui orienteront les propositions qui seront remontées. Elle nous est donc nécessaire à un travail transparent. Cela d'autant plus que certains journalistes ont eu accès à ce document puisqu'ils ont écrit dessus. Il nous paraît encore plus anormal de nous refuser l'accès à ce document de travail.
- Quelle est la position portée par Bercy ? Les syndicats de la CCRF et/ou leurs fédérations seront ils consultés au niveau ministériel ?

Nous tenons à rappeler que nous demandons à avoir connaissance de ce qui sera remonté par la Direction Générale et ce avant toute transmission.

Concernant les positions que Solidaires CCRF & SCL porte sur l'organisation du réseau de la DGCCRF, vous trouverez ci-dessous un extrait de la résolution du congrès de 2024 de Solidaires CCRF&SCL portant sur les missions et organisation de la DGCCRF et du SCL :

Pour accomplir pleinement ces missions et rendre un service de qualité à tous les usager·es, consommateur·trices et professionnel·les, **Solidaires CCRF & SCL** revendique :

- ⇒ Une administration d'Etat réunie, rattachée à Bercy, avec des implantations présentes dans tous les départements, disposant des moyens et des effectifs suffisants pour l'exercice des enquêtes relatives à la concurrence, à la consommation et à la répression des fraudes, sans interministérialité ni interdépartementalité.
- ⇒ Un cadre affecté par unité, de statut CCRF à minima du niveau d'Inspecteur Principal. Cette affectation doit se faire par redéploiement progressif des postes d'encadrement.
- ⇒ Un minimum de 10 agent·es par structure
- ⇒ Un pilotage national de notre action pour une homogénéité de l'application de la réglementation sur l'ensemble du territoire (doctrine nationale). Cette recentralisation du pilotage doit se faire par un redéploiement des effectifs, sans mobilité forcée.

Vous trouverez ci-jointe, la résolution intégrale.

Pour revenir sur la méthode, il était tout à fait approprié de communiquer l'information de ce projet de réforme à l'ensemble du réseau CCRF, et nous vous remercions d'avoir fait preuve de transparence sur ce point. Mais, et c'est le point le plus important, comme nous l'avons fait lors de la réunion du 27 janvier, Solidaires CCRF & SCL vous alerte sur les impacts pour la santé des agent·es de la CCRF. L'annonce de cette réforme du réseau suscite de nombreuses inquiétudes chez nos collègues et beaucoup de questions par téléphone ou messagerie. Nous tenons simplement à le redire ici et à alerter sur les conséquences en terme de santé que de telles décisions peuvent avoir.

Encore une fois, suite au scandale SHEIN, le gouvernement prend une décision de réforme à l'emporte-pièce pour pouvoir communiquer sur sa réactivité. Toute ressemblance avec la réforme de la police sanitaire suite à l'affaire Lac-talis (l'ancienne pas l'actuelle) ne serait pas que fortuite.

Solidaires CCRF et SCL porte un changement d'organisation pour plus de cohérence dans la réalisation de l'ensemble de nos missions, pour l'amélioration des conditions de travail des agent·es de la DGCCRF et redonner du sens au travail, mais surtout pour un service public efficace au bénéfice de nos concitoyen·nes. Nous refuserons une réforme bâclée, sans prise en compte de l'ensemble des missions exercées et uniquement pour répondre à des injonctions de communication.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, nos salutations les meilleures.

Pour le Bureau National
Les co-secrétaires Généraux

David SIRONNEAU et Céline VION

Le lundi 2 février, la Directrice Générale nous a répondu de manière circonstanciée et détaillée :

Bonsoir,

Vous êtes plusieurs à nous avoir posé des questions en vue de la réunion du 5 février. Pour la bonne information de toutes et tous, voici les réponses que nous pouvons vous apporter à ce stade :

- **Rapports d'inspection .**

Vous pouvez prendre connaissance des rapports de la Cour des Comptes qui sont publics. Ils objectivent un constat qui a conduit à intégrer la réorganisation du réseau de la DGCCRF dans le chantier Etat efficace. S'agissant du rapport de l'IGF, il est confidentiel et non communicable. La mission IGF n'a pas fait de recommandation formelle sur la réorganisation du réseau, mais nous avait pointé la fragilité de l'organisation actuelle.

• **Etat des lieux d'éventuelles consultations ou contributions des Directeurs de DDI, des chefs pôle C, des cadres CCRF, ou autre.**

A ce stade, il n'y a pas eu de consultation ou de contributions des DD, chefs de pôles C et cadres CCRF : un point de situation est fait lors des réunions habituelles (séminaires des DREETS le 30 janvier, codir régional le 4 février, séminaire des SG des DREETS le 4 février), à ce stade présentant le fait que le sujet de la réorganisation est à l'ordre du jour, en faisant état de la lettre du Premier ministre aux ministres (cette lettre ne leur a pas été transmise) et les invitant à faire part de premières réactions. Nous attendons un retour de Matignon pour savoir si nous devons travailler sur plusieurs scenarios ou un ou deux scenarios de référence, par rapport à ce qui a pu être esquissé par la Cour des

Comptes, ce qui permettrait de cadrer une phase de consultation qui devrait être menée en février, Matignon souhaitant prendre un arbitrage d'ici fin mars. La réunion du 5 février vise ainsi à vous faire un point de situation et à mener de premiers échanges.

- **Scenarios envisagés**

A ce stade, nous ne disposons pas du ou des scenarios qui seraient proposés par le ministère de l'intérieur. Un premier contact a été pris la semaine dernière avec les services du ministère de l'intérieur (la DMATES). Ceux-ci indiquent qu'aucun scenario n'est arrêté, les cabinets du Premier ministre, du MI et du MEF devant précisément échanger préalablement pour définir le cadrage des travaux à entamer. Le sujet étant interministériel, les travaux pourront alors s'engager avec le MI. Les équipes du MI rencontrées ont précisé qu'elles seraient amenées, une fois le cadrage du cabinet obtenu, à préciser leurs « lignes rouges ». Il s'agira de faire de même pour la DGCCRF afin de préparer l'arbitrage de Matignon, et d'identifier à cet effet les points d'accords et de désaccords éventuels et d'objectiver les avantages, limites et risques du ou des scenarios mis à l'arbitrage.

- **Sur le courrier du Premier Ministre aux ministres.**

Nous ignorons qui a donné accès à ces documents à des journalistes, ces courriers étant confidentiels. Voici les éléments de méthode extraits du courrier que nous pouvons vous partager :

L'action publique, pour être efficace, doit être lisible par nos concitoyens comme par l'ensemble des agents qui rendent le service au public. L'efficacité passe notamment par un principe de clarté, que j'ai énoncé dans ma déclaration de politique générale, celui de l'identification d'un seul responsable par politique publique : soit un ministre, soit un préfet, soit un élu.

Le principe doit en premier lieu s'appliquer à l'État, à ses services centraux et déconcentrés et à ses agences. A cet effet, dès ma prise de fonction, j'ai installé une mission chargée d'instruire, en lien avec vos services, les chantiers opérationnels pouvant être menés à bien d'ici aux prochaines élections pour rendre l'organisation administrative plus simple, donc plus efficace.

La mission a conduit un cycle de rencontres bilatérales avec les secrétaires généraux de chaque ministère, en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par eux et par les corps de contrôle et d'inspection chargés d'évaluer l'efficacité de l'action publique. Ces rencontres ont permis d'apprécier la maturité et la faisabilité d'un certain nombre de mesures concrètes relevant de votre périmètre. Elles figurent dans le présent mandat d'instruction et devront faire l'objet de décisions de ma part au cours du premier trimestre. Certaines d'entre elles, supposent une approche interministérielle qui sera initiée par la mission État efficace avec l'appui de mon cabinet.

Mesure interministérielle :

- b) Réorganiser le réseau territorial de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

- **Sur la consultations des syndicats de la CCRF et/ou leurs fédérations.**

S'agissant d'une réorganisation du réseau de la DGCCRF, des consultations des syndicats seront effectivement à prévoir, aux niveaux CCRF et ministériel mais aussi plus largement. La proposition de calendrier de travail, comprenant les consultations, vous sera transmise dès que possible (un projet est en cours d'élaboration).

- **Sur le projet de réforme et la position du ministère.**

Le ministère souhaite avant tout repartir du constat et des objectifs poursuivis par cette réforme. Il s'agit d'une réflexion de fond, faisant suite à plusieurs rapports pointant la fragilité de l'organisation actuelle au vu de nos missions, notamment s'agissant de la régulation du numérique.

Le constat : l'organisation territoriale des services déconcentrés de la DGCCRF la place en risque opérationnel pour appréhender, à moyens constants, les fraudes complexes organisées à une échelle nationale ou régionale, ainsi que les enjeux du numérique, en particulier en matière de régulation du e-commerce. En effet, ces enjeux dépassent l'échelle du département, voire de la région, et nécessitent de plus en plus de réaliser des contrôles d'acteurs localisés hors de nos frontières ou un pilotage très fin à un niveau supra-départemental en termes de ciblage et de stratégie de suites. Dans les départements les moins dotés en effectifs, elle ne permet pas non plus de couvrir de manière satisfaisante les missions CCRF et d'assurer aux préfets une couverture satisfaisante des enjeux territoriaux, faute de disposer d'une palette suffisamment large de compétences. La Cour des Comptes a signalé le sujet en 2024 et 2025

et appelé à une réforme de cette organisation (recommandation du rapport sur la protection des consommateurs à l'ère du numérique, 2025). En effet, actuellement, près de 50 départements sont dotés de moins de 10 effectifs CCRF et, faute de taille critique et d'encadrement métier de proximité, ne peuvent assurer une couverture adaptée des enjeux territoriaux et nationaux. Les efforts de mutualisation qui ont été tentés à l'échelle des départements sont restés limités et les expériences ont montré la fragilité du dispositif. Cela impacte également très fortement négativement le baromètre social dans ces structures.

L'objectif : chercher un meilleur point d'équilibre entre la gestion d'enjeux nationaux/internationaux et enjeux territoriaux et assurer une meilleure qualité de service dans les petits départements, tenant compte de la contrainte de moyens (hypothèse de moyens constants à moyen terme).

A ce stade, le ministère privilégie comme scenario à étudier une organisation du réseau en unités territoriales sous l'autorité du préfet de région, ce qui correspond au scenario « intermédiaire » évoqué par la Cour des Comptes.

Nous nous appuierons sur des groupes de travail et solliciterons des agents avant de conduire avec vous une concertation approfondie.

Cordialement,

Sarah LACOCHE

Une volonté de transparence salutaire

En préambule, la Directrice Générale a précisé qu'il s'agissait d'une première réunion d'information afin de recueillir nos premières réactions. Elle précise que la communication transparente en amont (et lors de la présente réunion) dont elle a fait preuve avec nous a suscité beaucoup de réactions (plus ou moins virulentes) de part et d'autres.

A ce stade, la DG attend une note de cadrage de Matignon pour définir la méthode de travail. Elle indique que ce cadrage sera arbitré par Matignon dans le cadre d'une RIM (Réunion interministérielle) qui pourrait se tenir (peut-être) dès la semaine prochaine entre le cabinet du MEF et celui du MI.

Des conclusions de cette réunion (*qui orienteront forcément les travaux à venir*) décloueront le calendrier des consultations des représentant.es du personnel.

La Directrice Générale rappelle également que, quel que soit le scénario retenu par Matignon, la réorganisation de la DGCCRF devra se faire à effectif constant selon les préconisations de la Cour des comptes.

Une organisation territoriale, hors DDI, en UT-DREETS privilégiée

A ce stade, le ministère privilégie comme scenario à étudier une organisation du réseau en unités territoriales dans des directions régionales sous l'autorité du préfet de région, ce qui correspond au scenario « intermédiaire » (scénario 2) évoqué par la Cour des Comptes (Cf. extrait du rapport de la cour des comptes ci-après).

Un autre schéma consisterait à remonter toutes les compétences d'enquête au niveau régional. Les DREETS abriteraient ainsi 11 services régionaux d'enquête et de contrôle. Des implantations au niveau infrarégional pourraient être maintenues, sur le modèle du SNE. Cette exception aux principes de l'organisation déconcentrée est cohérente avec le fait que la compétence développement économique relève du niveau régional.

Sur le scénario privilégié par le ministère, la Directrice Générale tient à nous rassurer en précisant qu'il ne s'agit pas d'une régionalisation au sens où toutes les agent.es devraient déménager au chef lieu de région, mais un schéma organisationnel avec des UT en départements de taille critique...

Sur l'organisation des unités territoriales ainsi privilégiée par le ministère, la DG insiste sur l'importance d'un management de proximité, mais selon une taille critique. Elle réaffirme que la mutualisation interdépartementale dans le cadre actuel des DDI avec 2 voire 3 hiérarchies préfectorales dysfonctionne et pèse sur l'ensemble des agents . D'où le choix de notre administration d'une organisation à l'échelle régionale qui permettrait un fonctionnement plus cohérent du réseau territorial.

Solidaires a interrogé la DG sur l'évolution des effectifs entre 2017 et 2024 constatés par la Cour des comptes : une baisse globale de 4 % pour l'ensemble des effectifs de la DGCCRF, de 10 % pour les services déconcentrés mais une hausse de 14 % pour les Administrations centrales et les Services à compétence nationale. C'est cette baisse des effectifs dans les services déconcentrés notamment dans les départements qui ont justifié les mutualisations puis la réforme actuelle.

La Directrice nous a répondu qu'au-delà des effets conjoncturels (notamment une forte promotion d'inspecteurs stagiaires en 2024, ceux-ci étant imputés à l'ENCCRF), les recrutements à l'AC et les SCN permettent un support à l'enquête (comme la CRAFE) pour les départements et qu'il faudrait de fait trouver un équilibre entre agent.es en SCN et agent.es de terrain, encore une fois, dans une contrainte d'effectif constant.

La DG indique également que, dans ce nouveau cadre, il serait possible de recruter des agent.es de catégorie C pour l'administratif, mais toujours dans un schéma budgétaire d'emploi constant. Ce serait aux équipes des services déconcentrés de s'adapter et de gérer ces effectifs (ratio enquêteurices/personnels administratifs) afin de trouver le meilleur équilibre de fonctionnement.

S'agissant des équilibres –toujours- (*fil rouge de la réunion*), la DG précise qu'elle voudrait faire du "sur-mesure" dans les territoires concernant la problématique des distances dans l'exercice de nos missions. Elle est pour le coup vraiment dans l'attente des arbitrages de Matignon (Beauvau?) pour savoir ce qu'il sera possible de faire ensuite.

Enfin, petit pas de côté (encore que), la DG réaffirme l'importance des SCL et indique qu'il y a eu un abondement important récemment du budget pour les labos (pas en termes d'effectifs...). La DG répète que les liens avec le SCL sont toujours forts et que le sort du SCL ne dépend (*heureusement*) pas de l'arbitrage du Ministère de l'Intérieur.

Lorsque **Solidaires** lui rappelle le mécontentement général des agent.es de la DGCCRF et du SCL s'agissant du sort réservé aux laboratoires de Bordeaux, Lyon et Montpellier (mécontentement caractérisé par les innombrables motions signées à ce jour), la DG est extrêmement surprise (sic !) d'apprendre que les déménagements des matériels ont déjà été initiés et que T. Picart (chef du SCL) vient d'annoncer que les échantillons de boissons devront être transmis dès le 1er mars au SCL33.

Solidaires a de plus rappelé son opposition aux postes à profil et à la mise en place du RIFSEEP, deux préconisations figurant dans le rapport de la Cour des comptes et que la réorganisation du réseau territorial pourrait être l'occasion de mettre en place *via* la mutualisation et la spécialisation des agents. La DG nous a répondu que la mise en place du RIFSEEP était demandée par la DGAFP mais n'était pas liée à la réforme territoriale de la DGCCRF. Tandis que cette dernière pourrait bien s'accompagner, si ce n'est d'une généralisation des fiches de poste, au moins d'une multiplication de celles-ci.

En conclusion, **Solidaires** a indiqué à notre Directrice Générale que le scénario privilégié par notre administration et le ministère nous paraît également être le moins mauvais de ceux proposés par la Cour des comptes, au sens où il nous extrait du carcan délétère des DDI. Cependant, **Solidaires** rappelle que les lobbies prompts à contrarier notre sortie de ces structures (depuis 15 ans déjà) nous assignant au (mauvais) rôle des « aventuriers des arbitrages perdus », sont plus que jamais à l'œuvre pour contrecarrer la nouvelle organisation souhaitée.

Ainsi, **Solidaires CCRF & SCL** portera à tous les niveaux de décision, dans le cadre d'intersyndicales les plus larges possibles, le changement nécessaire d'organisation territoriale de la DGCCRF, - avec les garde-fous indispensables s'agissant de nos conditions de travail (locaux, moyens, distance des lieux de contrôle, implantations dans tous les départements, cadre CCRF(IP) dans toutes les implantations...) - pour les agent.es et pour un meilleur service public rendu en faveur de la protection de nos concitoyen.nes.